Vos questions / nos réponses

inapte lors de visite medicale du travail??

Par Profil supprimé Postée le 07/10/2013 08:33

> bonjour j ai passé la visite annuelle a mon travail et la la docteur (nouvelle que je ne connaissait pas) ma osculté ma fait tendre les bras et fermer les yeux et ma dit monsiuer vous avez des tremblement qui sont des signe de manque !!?? deja j suis pa a l aise avec mon corps donc en calecon devan une femme que je ne connaissai j ete impressionné et lorsqu elle ma di qu elle me declarer inapte je me suis braqué et le rdv ne c est pas tres bien fini , elle ma aussi fait tirer la langue et ma dit votre langue tremble aussi je l ai bien remarqué , elle a joint le medecin de l anpaa qui me suit il ma dit kil l avait rassuré mais qd j vais la revoir j tremblerai c est sur !! elle ma jugé en dix minutes , a quoi bon me soigner , en chier si c'est pour qu on empeche de travailler , mon travail est le seul lien sociale qu il me reste je ne sai pas comment je vais gerer cette epreuve , je suis degouté depui cette visite

---

Mise en ligne le 09/10/2013

Bonjour,

Nous comprenons votre désarroi devant cette nouvelle épreuve. Il semble que vous preniez cette décision du médecin du travail comme une sanction alors que vous pourriez essayer de l'accepter comme l'occasion qu'elle pourrait vous donner de continuer à vous stabiliser. Nous ne savons pas quelles sont vos fonctions mais dans la plupart des emplois, il est nécessaire de présenter des aptitudes physiques, psychiques et émotionnelles.

Ce n'est probablement pas vous que ce médecin du travail a jugé mais bien vos capacités à retrouver votre poste et que cela se passe bien. Il semble qu'elle ait estimé que cela soit encore un peu trop tôt. Même si ce n'est pas évident, vous n'avez pas d'autre choix que d'accepter cette décision et d'en tirer "profit" en continuant à vous investir dans votre suivi, en continuant à prendre soin de vous. Contrairement à ce que vous pourriez penser, ce médecin du travail pourrait être une alliée plutôt qu'une ennemie. Elle vous prive certes de la reprise de votre activité et d'une possibilité comme vous le soulignez de lien social mais elle le fait vraisemblablement pour vous protéger d'un retour prématuré dans le monde professionnel.

Cette nouvelle épreuve ne devrait pas avoir pour effet de vous dévier de votre démarche de soins, de vous destabiliser outre mesure. Le chemin que vous avez parcouru, qui a été long et périlleux, n'a pas été parcouru pour rien, peut-être pouvez vous essayer d'intégrer que ce n'est qu'une étape supplémentaire vers l'objectif que vous vous êtes fixé et ne surtout pas baisser les bras maintenant.

Cordialement.